

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

Le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté à sa séance ordinaire du 24 octobre 2023 un règlement portant le numéro 531 modifiant le règlement 361 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et abrogeant le règlement 451.

Le règlement numéro 531 est disponible pour consultation sur le site web de la MRC d'Antoine-Labelle, au <https://www.mrcal.ca/votre-mrc/administration/reglementation>.

Le règlement numéro 531 est entré en vigueur le 16 décembre 2023, suivant la publication de l'*Avis de mise en vigueur des règlements municipaux sur la taxe municipale pour le 9-1-1* par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec.

Donné à Mont-Laurier ce 18 décembre 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Me Mylène Mayer